

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi trente janvier, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2017.

Aurélien BOULESTIN est élu secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

<u>Présents</u>: Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Marie-Pascale FRUGIER, Alain MAURIN, Cindy BERNARD, Daniel GUILLON, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Annie MASSIAS, Pascal GAYOU, Claire GRAMOND, Catherine VALLERY-RADOT, Aurélien BOULESTIN.

<u>Absents représentés</u>: Anne-Sophie UIJTTEWAAL (procuration à Marie-Pascale FRUGIER), Philippe MONTIER (procuration à Catherine VALLERY-RADOT).

APPROBATION PV DU 16 DECEMBRE 2016

Francis Thomasson souhaite la rectification de ses propos rapportés dans le procès-verbal. Il demande que la phrase : « déplore le peu d'investissement de certains élus », soit remplacée par : « déplore le peu d'investissement des élus de l'opposition ».

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu. Il est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE CHAMPAGNAC ET PETIT CHAMPAGNAC Attribution du marché

Le maire rappelle la procédure pour ce marché de travaux :

- L'appel d'offres a été lancé le 15 novembre 2016
- Date limite de remise des offres le 15 décembre 2016
- Ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 16 décembre 2016
- Analyse des offres remise le 10 janvier 2017

Rappel des critères pour les 2 lots : 1) Valeur technique : 50 points 2) Prix des prestations : 40 points 3) Délais des prestations : 10 points

Résultats:

LOT N° 1 : RESEAUX DE COLLECTE

Estimatif: 325 000 € HT

Entreprise	Note finale (sur 100)	Montant de l'offre
PRADEAU/CMCTP	100	295 731,80 €
HEBRAS	93,15	346 999,30 €
SOTEC	77,94	349 113,85 €
GERY and Co	76,93	364 790,40 €

L'offre du groupement d'entreprises PRADEAU/CMCTP, mieux-disante, est retenue.

LOT N° 2 : EPURATION

Estimatif: 118 000 € HT

Entreprise	Note finale	Montant de l'offre
	(sur 100)	
PRADEAU/CMCTP	95,06	103 837,00 €
DUBREUILH	93,88	97 845,00 €
PhytoSERPE/ARLAUD	84,90	132 873,85 €
TALLET	81,67	91 014,40 €
HEBRAS	79,28	138 100,00 €
SOTEC	69,37	131 440,00 €

L'offre du groupement d'entreprises PRADEAU/CMCTP, mieux-disante, est retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution du marché au groupement d'entreprises PRADEAU/CMCTP pour les 2 lots et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché.

PERSONNEL COMMUNAL: CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Un agent communal, actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe, remplit les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cet emploi à compter du 1^{er} février 2017. L'agent concerné pourra être nommé sur ce poste après avis de la commission administrative paritaire.

CONVENTION AVEC LA SAUR POUR L'ENTRETIEN DE LA DESSERTE DES BOUCHES A INCENDIE

Pascal GAYOU signale que le contrat d'affermage avec la SAUR a été renouvelé au 01/01/2017 pour 12 ans.

Il explique que les bouches incendie appartiennent à la commune mais que leur entretien est réalisé par la SAUR.

Cette prestation doit faire l'objet d'une convention. Le coût est de 52,46 HT par bouche incendie, comprenant l'entretien et la vérification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC LE SEHV POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX A CHAMPAGNAC ET PETIT CHAMPAGNAC

Francis Thomasson explique qu'à l'occasion des travaux d'assainissement de Champagnac et Petit Champagnac, il y a lieu de procéder à l'effacement des réseaux nus : basse tension, éclairage public, télécom, pour les remplacer par des réseaux souterrains. Il précise que l'effacement des réseaux électriques, ainsi que celui du réseau télécom seront pris en charge par le SEHV. L'installation de l'éclairage public sera à la charge de la collectivité.

Les lampadaires seront les même que ceux du village de Banneix, leur nombre sera identique à l'existant.

A ce jour, il n'y a pas d'estimatif du coût de ces travaux, prévus pour 2018, mais il est nécessaire de passer une convention avec le SEHV pour le désigner maître d'ouvrage de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

Il est précisé que le réseau d'eau potable sera revu en même temps que les travaux d'assainissement.

L'installation d'un fourreau supplémentaire sera demandée en prévision de l'arrivée de la fibre.

ARRET DE LA REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le maire rappelle que la convention avec le Département pour le subventionnement de notre car scolaire arrive à son terme en juillet 2017.

La compétence transports scolaires est transférée à la région à compter du 1^{er} septembre 2017, mais le conseil départemental a souhaité préparer l'organisation de la rentrée scolaire avant de procéder à ce transfert. Il demande aux collectivités effectuant le ramassage scolaire en régie de se prononcer sur le maintien ou non de ce service.

Le maire précise que la subvention de fonctionnement versée par le conseil départemental ne couvre pas la totalité des frais d'entretien du bus, et une participation du budget communal est nécessaire pour compenser le déficit du service.

De plus, il devient très difficile de trouver du personnel pour effectuer le transport.

Il est proposé d'arrêter le fonctionnement de la régie transports scolaires en juillet et de clôturer ce budget à la fin de l'exercice 2017.

Notre car sera mis en vente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le maire présente les projets d'investissement 2017/2018 :

- Travaux d'assainissement de Champagnac et Petit Champagnac : début des travaux au cours du 1er trimestre
- Cimetière : réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux en mars
- Restauration et mise en sûreté du mobilier de l'église : les travaux devraient être achevés courant du 1^{er} trimestre. La souscription publique va être clôturée, l'abondement financier de la Fondation du Patrimoine devrait être faible.
- Travaux de voirie rue Jacques Brel : un revêtement doit être réalisé sur 2kms.
- Réfection de la cuisine du restaurant scolaire : la 1^{ère} partie du matériel est livrée, la 2^{ème} partie sera installée en février
- Travaux de la salle polyvalente : en attente de l'attribution de subventions.
- Mise en place d'une chaudière centrale : un premier projet a été réalisé par le SEHV. Cet équipement pourrait être installé dans un local préfabriqué. Actuellement, la filière bois est très bien subventionnée.
- Mise en place de la signalétique dans le centre bourg : possibilité d'obtenir une petite subvention du conseil départemental.
- Petits investissements :
- ✓ Achat de tables pour la salle polyvalente
- ✓ Un engagement a été pris auprès de l'école pour un mini abri à proximité du terrain multisports destiné à stocker l'équipement sportif.
- L'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques devra être envisagé dans l'avenir.

DENOMINATION DES ECOLES ET DU TERRAIN MULTISPORTS

Le maire explique que dans la continuité de la dénomination des rues et de la place de la mairie, il est proposé de procéder à la dénomination de l'école et du terrain multisports.

Un groupe de travail pourrait être désigné pour faire des propositions de noms.

Claire Gramond pense qu'il faudrait associer les administrés et les enseignants à cette démarche.

Plusieurs élus considèrent que l'appellation : école de Jourgnac convient.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le principe de la recherche d'un nom :

- pour l'école : 4 pour, 11 abstentions
- pour le terrain multisports : 11 pour, 3 abstentions, 1 contre.

QUESTIONS DIVERSES

- Contrats Territoriaux Départementaux : lors de la réunion du 13 janvier, nos dossiers de demande de subvention ont été retenus comme prévu.

Pour les travaux d'assainissement de Champagnac et Petit Champagnac, le financement se fera sur 2 tranches.

Les taux de subvention seront majorés de 5 points pour les dossiers présentés aux CTD en 2016 et 2017.

- La commune envisage de procéder à la vente de parties du domaine public à des particuliers (bouts d'impasses, bordures de chemins...). Ces opérations seront soumises à enquêtes publiques.

Un groupe de travail (le même qui a travaillé sur la vente des biens communaux) devra recenser tous les biens à aliéner en veillant à ce que cette aliénation n'enclave pas une parcelle.

- Confidentialité : le maire évoque le problème posé par la publication sur le site internet de la mairie, de données personnelles contenues dans les PV de séances du conseil municipal. Ces informations sont récupérées par les moteurs de recherche et peuvent être consultées, sorties de leur contexte, par tout le monde.

Marie-Pascale Frugier indique que les précédents PV ont été retirés du site, et qu'à l'avenir, les documents publiés ne contiendront plus de mentions ou références à des personnes.

- Montée en débit :

Une réunion publique a eu lieu le 25 janvier en présence du représentant du syndicat mixte DORSAL et de Patrick DUROUX, vice-président de la Communauté de Communes, commission aménagement numérique.

Environ 150 personnes étaient présentes.

390 foyers vont bénéficier de la montée en débit. 2 sous-répartiteurs sont créés sur Jourgnac pour le raccordement des usagers : 1 à Masmont, 1 à Champagnac.

- Les usagers doivent contacter leur fournisseur d'accès pour savoir s'ils peuvent les faire bénéficier d'offres améliorées et à quelles conditions, ou contacter d'autres opérateurs afin de comparer les offres.

Il est possible de se renseigner par internet en allant sur le site Degroup Test (un lien a été créé sur le site de la mairie).

- Prochaines réunions du conseil municipal :
 - ✓ Lundi 6 mars
 - ✓ Vendredi 31 mars : vote des budgets
- Commission Finances:
 - ✓ mardi 28 février à 17 h (une convocation sera adressée aux membres de la commission)
- Conseils communautaires :
 - √ 20 février à Jourgnac
 - √ 28 mars à Bosmie : vote des budgets
- Ordures ménagères :

Daniel GUILLON fait un compte rendu de fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères en 2016 : Volume total des déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes : 4 030,50 T, dont :

- 3 007,08 T d'ordures ménagères incinérées
- 1 001,36 T de déchets recyclables

Pour 2016:

- la collecte sélective est en légère augmentation : + 6 T
- la collecte d'ordures ménagères est en diminution : 80 T

Concernant notre tournée de collecte : JOURGNAC - BURGNAC :

- Ordures ménagères : en moyenne 6 T et 80 km parcourus / semaine
- Multimatériaux : 4 T et 80 kms parcourus / 2 semaines

La séance est levée à 20 H 25.